



SIVOM DE LA BURE
2 place de la Patte d'Oie
31370 RIEUMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 15

Absents : 12

Procurations : 2

Votants : 17

Date de la convocation : 26 janvier 2023

SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

N° 2023-02-09-002

L'an deux mille vingt trois, le neuf février à 19 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans Halle aux Marchands de Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

Etaient Présents : Alain FOURIGNAN, Christine FERRE, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Gilbert PAGAN, Chantal FABRE, Marie-Pierre JULIEN, Corinne PAYSSERAND, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Rémi MANGIN, Louise GASTON, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Amandine ROUQUETTE.

Etaient absents/excusés : Isabelle AVERLANT, Marc HAVRANEX, Sébastien POGGIALI, Ludovic THOMAS, Eric CASTILLON, Patricia TOUROLLE, Olivier LEDUC, Martine LEZAT, Thierry CHANTRAN, Stéphanie BILLIET, Pascal ORAZIO, Christophe GIRAUD.

Ayant Donné procuration : Patricia TOUROLLES à Serge BONNEMAISON, Thierry CHANTRAN à Louise GASTON.

A été désigné secrétaire de séance : William LARRIEU

Assistante de séance : Isabelle MONTEMBAULT

OBJET :

CREATION DU POSTE D'ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE A TEMPS NON COMPLET

Madame la Présidente rappelle au Comité Syndical que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Madame la Présidente expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : Assistante administrative et financière.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Comité Syndical de créer, à compter du 1^{er} avril 2023, un emploi permanent d'assistante administrative et financière relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint administratif territorial à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à trente-deux heures (32/35ème).

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le Comité Syndical, après en avoir oui et délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'assistante administrative et financière à temps non complet à raison de trente-deux heures hebdomadaire (32/35ème), à compter du 1^{er} avril 2023.
- **Précise** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 64111 du budget primitif 2023.

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 031-243100906-20230209-20230209002-DE

- **Précise** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence
- **Mandate** Madame la Présidente pour régler toutes les démarches réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 9 février 2023
Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 14/02/2023 et de sa publication le 14/02/2023

Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ
Présidente

